



5 mai 2006

Circulaire*

**Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion
des ressources humaines**

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Composition du Conseil central de contrôle, du Comité central
de contrôle et de la Commission centrale de contrôle du Siège**

Modification

Le Secrétaire général a décidé de proroger le mandat des membres actuels du Comité central de contrôle et de la Commission centrale de contrôle du Siège, nommés pour une période de deux ans, jusqu'au 30 juin 2006, jusqu'à ce que les nouveaux organes soient constitués.

* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel avis.

